



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel évolue peu sur la période.



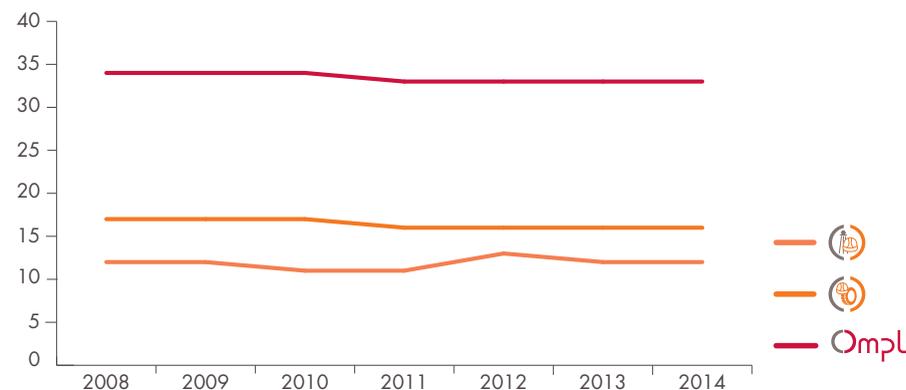
FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.

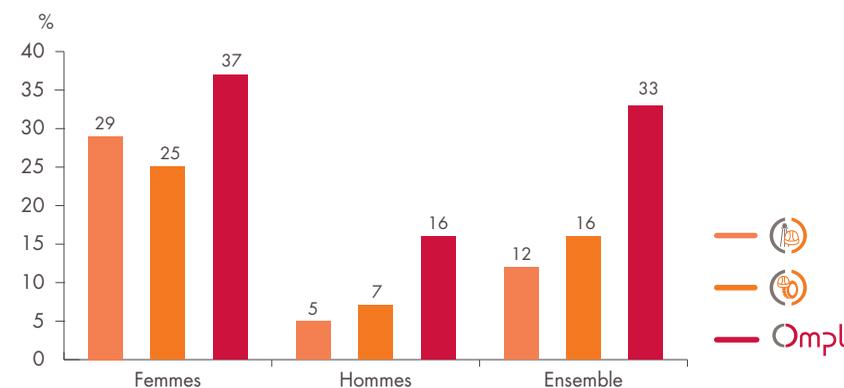
Répartition des salariés par durée du temps de travail

Durée du temps de travail			Ompl
Temps complet	87,53 %	84,33 %	66,92 %
Temps partiel	12,47 %	15,67 %	33,08 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Évolution du taux de salariés à temps partiel



Part de salariés à temps partiel en fonction du genre



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne deux salariés sur dix de plus de 50 ans, un taux supérieur de 10 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

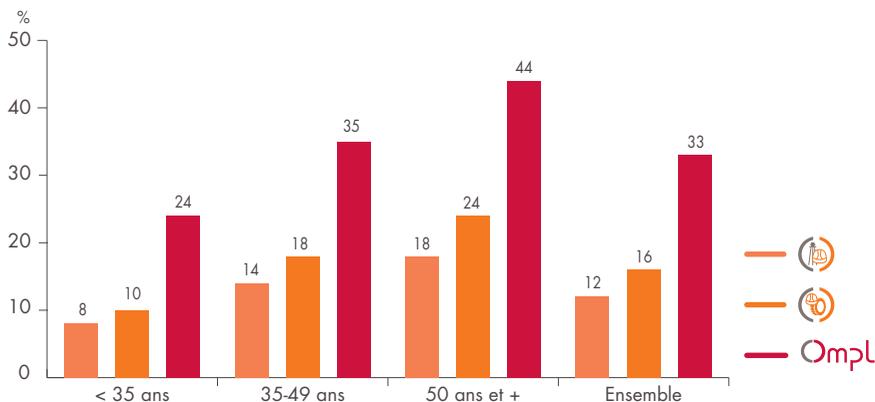
Le temps partiel est plus développé chez les employés. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie notablement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (16 %) et atteint un minimum pour la Corse (7 %).

Part de salariés à temps partiel en fonction de la tranche d'âge



Part de salariés à temps partiel par catégorie sociale

Catégories sociales	Série 1 (%)	Série 2 (%)	Ompl (%)
Cadres	16,44 %	12,81 %	32,49 %
Professions intermédiaires	7,71 %	10,40 %	26,94 %
Employés	31,32 %	27,43 %	33,20 %
Ouvriers	14,76 %	19,27 %	60,34 %
Ensemble	12,47 %	15,67 %	33,08 %

Part de salariés à temps partiel par région

Régions	Série 1 (%)	Série 2 (%)	Ompl (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	16,02 %	17,65 %	36,89 %
Bourgogne-Franche-Comté	10,07 %	16,36 %	37,31 %
Bretagne	10,78 %	17,21 %	34,05 %
Centre-Val de Loire	13,29 %	15,53 %	31,62 %
Corse	7,04 %	12,45 %	28,33 %
DOM	14,25 %	11,84 %	23,85 %
Grand Est	13,68 %	15,61 %	36,59 %
Hauts-de-France	11,22 %	14,09 %	36,41 %
Île-de-France	9,89 %	12,33 %	26 %
Normandie	13,11 %	14,45 %	34,57 %
Nouvelle-Aquitaine	11,57 %	15,42 %	32,93 %
Occitanie	12,31 %	18,85 %	36,35 %
Pays de la Loire	13,31 %	18,11 %	35,16 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,04 %	18,25 %	34,23 %
Ensemble	12,47 %	15,67 %	33,08 %